

**MAIRIE DE VALMEINIER**  
**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU -MERCREDI 6 AVRIL 2016**

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	9
Nombre de votants	11

L'an deux mille seize, le mercredi 6 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire

Étaient présents : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Bernard EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Alexandra BAUDIN, Romary DESMOUGIN, Sylvain ICHARD, Philippe EXCOFFIER, Éric TALLIA.

Absents ayant donné procuration : Marie Paule FAUGERAS à Philippe BAUDIN, Pascal BAUDIN à Alexandre ALBRIEUX.

Date de convocation : 24/03/2016.

Alexandra BAUDIN a été élue secrétaire de séance.

### **I – AFFAIRES FONCIERES**

Sans objet.

### **II – VOTE TAUX DES IMPOTS**

Monsieur l'adjoint en charge des finances propose au conseil municipal les taux d'impôts de l'année 2016. Ces derniers ne subiront pas d'augmentation.

Les taux proposés sont les suivants :

<b>TAXES</b>	<b>BASE</b>	<b>TAUX</b>	<b>PRODUIT</b>
Habitation	983 500.00	21.23	208 797.00
Foncier bâti	2 457 000.00	31.17	765 847.00
Foncier non bâti	5 000.00	157.78	7 889.00
CFE	1 948 000.00	30.05	585 374.00
<b>Total</b>			<b>1 567 907.00</b>

*Approuvé à l'unanimité.*

### **III – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Compte-tenu des demandes de subventions formulées par les associations de la commune et après examen des bilans de fonctionnement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Age d'Or	800,00 €
ACCA	305,00 €
OCCE	300,00 €
Ateliers créatifs	700,00 €
Ski Club	31 200,00 € + 5 000 € FIS
Sauvegarde et valorisation du patrimoine	1 500,00 €
Freestyle	1 800,00 €
Sou des Écoles	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 105,00 €</b>

*Approuvé à l'unanimité.*

### **IV – BUDGETS PRIMITIFS M49 ET M14**

Monsieur l'adjoint en charge des finances présente les deux budgets suivants :

#### **A- Budget eau et assainissement**

Le budget primitif 2016 de l'eau et de l'assainissement s'équilibre à la somme de :

- + 428 049.42 € en fonctionnement
- + 237 594.38 € en investissement

*Approuvé à l'unanimité.*

#### **B - Budget communal**

Le budget primitif 2016 de la commune s'équilibre à la somme de :

- + 4 451 904.00 € en fonctionnement
- + 3 092 441.25 € en investissement

*Approuvé à l'unanimité.*

## **V – OFFICE DU TOURISME**

La subvention versée à l'Office du tourisme s'élève, pour l'année 2016, à 897 000 €. Cette subvention est calculée de la manière suivante, sur la base des chiffres de l'exercice 2015 :

- Versement de la taxe de séjour d'un montant de 350 000 €
- Versement de la taxe remontée mécanique d'un montant de 265 000 €

En complément de ces deux versements et considérant que l'Office du Tourisme assure, entre autres, la gestion des équipements publics énoncés ci-après, la collectivité complète la subvention sur la base des charges d'exploitation desdites structures :

- Cinéma : 70 111.43 €
- Garderies : 211 482.75 €

*Approuvé à l'unanimité.*

## **VI – PERSONNEL COMMUNAL : CREATION POSTE SAISONNIER ETE 2016**

Comme chaque année, il est nécessaire de recruter un agent d'entretien pour la période estivale afin de faire face à un besoin saisonnier (entretien des espaces verts, fleurissement, débroussaillage, etc....).

Le recrutement de cet agent, non titulaire, s'établira du 4 juillet 2016 au 26 août 2016 à l'indice brut 330 (1<sup>er</sup> échelon), à temps complet.

*Approuvé à l'unanimité.*

## **VII – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### **- SIRTOMM présenté par Monsieur Philippe BAUDIN**

Le tonnage d'ordures ménagères collecté par la commune est en baisse :

2014 : 492 tonnes,

2015 : 470.1 tonnes.

### **- Conseil d'école présenté par Madame Isabelle GORIN**

L'effectif pour la rentrée scolaire prochaine est de 29 enfants permanents et 2 saisonniers. Les élèves de maternelle et de CP CE1 font un échange avec une école française de Hong Kong.

Il est prévu une sortie au musée d'art de Grenoble.

### **- Office du Tourisme présenté par Madame Alexandra BAUDIN**

La commune est classée en commune touristique.

Les bornes WIFI sont opérationnelles.

Changement d'agence de communication ; contrat de 3 ans.

L'arrivée du Tour de l'Avenir est prévue à Valmeinier le vendredi 26 août 2016.

Réflexion sur l'achat d'un écran géant qui serait installé sur le front de neige pour la diffusion d'informations ponctuelles.

## **- Syndicat Pays de Maurienne présenté par Monsieur Alexandre ALBRIEUX**

Vote des budgets.

Equilibre financier difficile de l'abattoir de Maurienne.

Le comité syndical exprime toutes ses inquiétudes quant à la situation de l'entreprise MT Technology située à Saint Michel de Maurienne.

## **VIII – QUESTIONS DIVERSES**

### **A – Fond d'amorçage ONF**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt pour la commune de demander à bénéficier du fonds d'amorçage qui est une avance de trésorerie sans intérêt, sur **8 mois**, qui couvre les frais de mobilisation des bois entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes. Le bois d'œuvre et le bois énergie sont concernés par cette avance remboursable.

Le but de ce fonds est de :

- Favoriser la maîtrise d'ouvrage communale,
- Développer les contrats d'approvisionnement sous la forme de ventes de bois « bord de route »,
- Faciliter la mobilisation du bois énergie pour sécuriser l'approvisionnement des chaufferies bois en milieu rural,
- Sécuriser l'approvisionnement des scieries Savoyardes et conforter les entreprises de travaux forestiers.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **B – Convention SDIS**

Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie (S.D.I.S), ayant pour objet de définir les conditions de fourniture de carburant.

La Mairie de Valmeinier fournit en carburant les véhicules affectés au Centre de Secours en Montagne de Valmeinier. Le S.D.I.S s'oblige à rembourser le carburant en fonction du prix d'achat de la Mairie de Valmeinier.

La présente convention est établie pour un an à compter du 01 janvier 2016 renouvelable par tacite reconduction d'année en année pour une durée maximum de 5 ans.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **C – Révision du Plan départemental de promenade et de randonnée (PDIPR)**

Les départements ont la charge d'établir sur leur territoire un Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), conformément à l'article L.361-1 du Code de l'environnement.

En Savoie, le PDIPR a été élaboré en 1989, puis révisé en 2002. Aujourd'hui ce document n'est plus totalement en adéquation avec l'évolution des pratiques et des mentalités de ces dix dernières années.

Aussi, le Département de la Savoie a décidé d'engager une nouvelle révision du PDIPR, par délibération du 4 février 2013.

Le comité de pilotage institué pour la révision du PDIPR, en appui sur les techniciens locaux en charge de la randonnée, propose l'inscription au PDIPR des sentiers présentés sur la annexée au dossier.

Après étude de ces documents, le Conseil municipal accepte d'accompagner l'intercommunalité Maurienne-Galibier, compétente en matière de randonnée, dans la

procédure de sécurisation du foncier en organisant la signature par les propriétaires des conventions de passage, telles que transmises ultérieurement par le Département et demande le rajout du circuit du lac vert.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### **D – Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire**

La commune donne mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe susceptible de garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### **E – Loyer de la supérette de Valmeinier villages**

La commune a loué la supérette de Valmeinier villages à la société la Vallée des Mines à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le montant annuel du loyer demeure inchangé.

Un titre de recette sera émis chaque début de mois.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### **IX – INFORMATIONS DIVERSES**

##### **- Pharmacie présenté par Monsieur Bernard EXCOFFIER**

Une étude est actuellement en cours afin de collaborer avec la pharmacie de Saint Michel de Maurienne, pour l'approvisionnement de médicaments. Un bilan exhaustif des demandes en ce sens doit être établi. Un rapprochement sera fait sur la base des retours recensés par l'Office du Tourisme.

##### **- UTN La Sandonnière**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un avis favorable a été rendu au dossier d'UTN de la Sandonnière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

